

**Situation des Psychologues du ministère de la Justice****Réponse du ministre de la Justice :****MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**Liberté  
Égalité  
Fraternité**FO Justice agit pour les Psychologues  
du ministère de la Justice**

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai pris connaissance avec grand intérêt de votre courrier relatif à la situation des psychologues du ministère de la justice.

Comme vous l'indiquez à juste titre, la création de ce corps est récente et après trois années complètes d'existence, je souhaite engager un nouvel élan dans la gestion de ce corps dont les membres assurent des missions essentielles au service des agents du ministère et des personnes placées sous main de justice.

Aussi, j'ai demandé aux services du secrétariat général de reprendre les discussions avec les organisations syndicales ministérielles sur de premières mesures qui pourraient entrer en vigueur dès l'année prochaine.

Parmi les évolutions que vous appelez de vos vœux dans votre courrier, je retiens votre souhait d'ouvrir de nouvelles perspectives professionnelles aux agents par la création d'une nouvelle voie d'accès au second grade. Je n'y suis pas opposé sur le principe ; aussi vais-je saisir très rapidement le guichet unique d'une modification des textes réglementaires afin de pouvoir mettre en œuvre cette nouvelle voie de promotion dès 2026. Je tiens aussi à vous informer que j'ai déjà porté auprès du guichet unique une demande de maintien du taux de promotion de 9 %. Supérieur à celui des corps de catégorie A comparables, ce taux apparaît en effet justifié pour offrir de vraies perspectives aux agents qui ont récemment intégré le corps.

De même, il me semble raisonnable que les règles d'affectation des lauréats de concours soient, comme vous le suggérez, questionnées pour permettre une meilleure prise en considération de la situation antérieure des collègues ayant exercé en tant qu'agents contractuels.

L'ouverture des inscriptions au prochain concours étant prévue dès mars prochain, il est important que ces échanges puissent s'engager rapidement et j'ai donc demandé que vous soyez reçu prochainement par le service des ressources humaines du secrétariat général afin que de premières propositions puissent être élaborées avec vous.

Par ailleurs, j'ai bien noté votre souhait d'une plus grande lisibilité des postes ouverts aux psychologues et je souscris à la nécessité de disposer d'une vision pluriannuelle et prospective des besoins de recrutement sur ce corps. Je veillerai à ce soit présenté aux organisations syndicales représentatives au moins une fois par an un état de la cartographie des postes de psychologues au sein des directions du ministère et du secrétariat général.

Enfin, le contexte budgétaire actuel ne laisse entrevoir aucune possibilité de mesures indemnitaires à court terme. Toutefois, la revalorisation indemnitaire de ces personnels hautement investis m'apparaît nécessaire et je souhaite que nous poursuivions les discussions à ce sujet en vue de la préparation des arbitrages relatifs au budget 2027.

J'espère que ces éléments sont de nature à vous rassurer sur l'attachement que je porte au métier de psychologue au sein du ministère de la justice.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes salutations distinguées.

Gérald DARMANIN

